

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

CANADA:

QUEBEC, 15 JUILLET 1857.

Correspondance.

Nous donnons avec plaisir insertion à la correspondance qui suit. Reconnaisant dans nos deux correspondants des talents d'un ordre supérieur et de fortes études, nous nous gardons bien d'intervenir entre eux, certain que la question débattue se trouve en d'excellentes mains.

Rien de mieux que ces discussions sérieuses, écrites dans un bon esprit, avec talent, bon goût et sans fiel. Nos remerciements cordiaux et nos distingués collaborateurs.

(Pour le "Courrier du Canada.")

Instruction Publique.

M. LE RÉDACTEUR,

Comme toute discussion sur l'éducation intéresse vivement les lecteurs, permettez-moi de dire un mot à l'occasion de la correspondance signée C. Boucher.

Ce n'est pas mon intention de faire une longue analyse de l'écrit de ce correspondant, et je dirai d'abord que je suis de son opinion en plusieurs choses. Mais je diffère d'avec lui lorsqu'il paraît regretter les améliorations nouvellement introduites dans les collèges de ce pays, surtout dans ceux qui sont dirigés par des Canadiens-Français; lorsque, suivant moi, il insiste trop fortement sur l'étude des langues mortes, et lorsqu'en fin il prétend qu'il faille absolument se hâter de briser le cerveau de latin et de grec pour apprendre la géographie, l'histoire et les belles-lettres, telles que la poésie et l'éloquence.

L'ancien système que l'on suivait dans les collèges, était-il parfaitement adapté aux besoins des jeunes gens de ce pays? J'ai entendu dire si souvent et depuis si longtemps le contraire par un grand nombre de laïques instruits que je crois pouvoir répondre avec une emphatique "non." Et pourquoi? D'abord parce qu'on aurait dû y enseigner l'anglais sur le même pied et de la même manière qu'on enseignait le latin et le grec. Je n'ai pas besoin de démontrer que cette langue moderne et vivante est nécessaire dans ce pays à ceux qui se destinent aux professions libérales et surtout au commerce; car ceci est reconnu de chacun, et l'on peut dire avec vérité que l'ignorance de cette langue a été non-seulement préjudiciable à un grand nombre d'individus, mais qu'elle les a quelquefois empêchés de prendre l'état qui leur convenait le mieux. Il n'y a pas longtemps, je voyais un notaire d'une des paroisses au sud du fleuve St-Laurent, qui me disait qu'il y aurait pour lui beaucoup d'argent à gagner dans une certaine localité, s'il savait l'anglais. N'étant pas un des plus riches, et ayant une famille à soutenir, il regretta beaucoup d'avoir donné tant de temps à l'étude des langues mortes et si peu à celle des langues vivantes. Mais l'anglais n'est pas seulement nécessaire aux laïques, il l'est encore au clergé; je me rappelle que, dans une certaine paroisse, on a été obligé d'aller chercher un prêtre à une dizaine de lieues, parce que le curé n'entendait pas un mot d'anglais.

Mais, dira-t-on, si l'on donne tant de temps aux langues vivantes, comment pourra-t-on apprendre les langues mortes? Comme ces dernières ne sont pas destinées à être parlées, pourquoi leur donnerait-on plus de temps qu'aux premières? Et à la fin d'un cours d'études, qui pourrait être de sept ans, au lieu de huit, pour les élèves ordinaires, pourquoi n'assignerait-on pas une autre année d'étude exclusivement consacrée à ceux qui veulent embrasser l'état ecclésiastique, ou qui, pour d'autres raisons, veulent approfondir les langues mortes? Qui peut douter que le temps considérable que l'on employait à faire des vers latins en versification, belles-lettres et rhétorique, n'ait été beaucoup mieux employé à étudier la poésie et les modèles d'éloquence que l'on trouve dans les langues vivantes? Une personne qui n'aurait jamais fait de vers latins, serait surprise de savoir combien il faut de temps pour en faire un seul, souvent pas trop beau. Pourquoi n'apprendrait-on pas aux élèves à scanner seulement les vers des poètes latins, pour connaître la prosodie latine, au lieu de les forcer à en faire pendant si longtemps et souvent avec tant de répugnance?

De l'histoire, on n'enseignait guères autrefois dans les collèges que celle de l'ancien peuple romain, sans doute pour faciliter l'intelligence des auteurs latins. Quant à l'histoire du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Angleterre, de la France, etc., et quant à la constitution de notre pays, et aux premiers éléments de l'économie politique, pas un mot. De sorte que le jeune homme, une fois entré dans le monde, n'apprenait que dans la polémique des journaux ce qu'il aurait dû connaître avant de les lire; circonstances qui avaient un grand nombre d'inconvénients, qu'il est inutile de mentionner ici.

On n'enseignait l'arithmétique que dans les deux dernières années d'un cours d'études de huit ans. La tenue des livres de compte n'était nullement enseignée, quoique cette connaissance soit nécessaire non seulement aux commerçants, mais à la plupart des autres états. Quant à l'art d'avoir une belle main ou d'écrire d'une manière lisible et passable, ceci était ignoré depuis le philosophe jusqu'à l'élémentaire, et un grand nombre se faisait gloire non pas d'écrire, mais de griffonner. Cette position du bras et surtout du bec de la plume, si simple et si nécessaire pour bien écrire, qui se trouve indiquée à la fin de quelques arithmétiques anglaises, et qui est aujourd'hui enseignée dans presque toutes les écoles, n'était jamais mise en pratique. Aussi l'on disait ordinairement qu'il fallait avoir été au collège pour mal écrire.

Avec l'ancien système que l'on suivait dans les collèges, un jeune homme pouvait à peine faire un bon maître d'école, au moins dans une institution supérieure; car sans la connaissance de l'anglais, de la tenue des livres de comptes et d'autres connaissances usuelles, et avec une main hiéroglyphique, que pouvait-il faire? Je connais plusieurs instituteurs qui ne peuvent gagner qu'un £40 à £50, et qui auraient pu gagner des £75 à £100, si, au lieu d'avoir employé au collège beaucoup de temps à faire des vers latins, ils l'eussent employé à apprendre l'anglais.

Je suis de l'opinion de M. Boucher lorsqu'il dit qu'il faut apprendre une langue étrangère pour bien comprendre la sienne, et cela parce qu'en faisant ce qu'on appelle ordinairement thèmes et versions, ou en traduisant sa langue dans une autre, et vice versa, on est obligé d'appliquer continuellement les règles grammaticales des deux langues. Mais ils n'est pas nécessaire que cette langue étrangère soit absolument et précisément une langue morte, et l'on peut dire que dans un grand nombre de cas une langue vivante est préférable, surtout quand celle-ci est arrivée à sa perfection ou à sa maturité. Il est bon de remarquer que les langues mortes ne sont pas aussi utiles et nécessaires qu'elles l'étaient autrefois en France et dans d'autres pays de l'Europe, lorsque les langues modernes, étant dans un état de barbarie ou d'enfance, on avait recours au latin et au grec pour se former et s'améliorer. D'ailleurs la plupart des personnes instruites écrivaient alors en latin; mais aujourd'hui quel est celui, même parmi les ecclésiastiques, qui s'avise de faire un livre latin?

Quant à prétendre qu'on ne puisse approfondir la géographie, l'histoire, la poésie, l'éloquence et la logique sans l'étude des langues mortes, c'est vouloir raisonner contre l'évidence; car on trouve dans les langues vivantes d'excellents ouvrages sur toutes ces sciences. Mais enfin, dans un pays où l'éducation est bien dirigée, ne faut-il pas des institutions adaptées aux besoins, au goût, aux talents, à la fortune, et surtout au temps que peuvent donner les élèves? Quant au plan d'éducation, qui paraît faire le plus de plaisir à M. Boucher, quoiqu'il ne paraisse pas l'avouer tout-à-fait, celui de n'avoir que des collèges ou des écoles absolument élémentaires, ce plan a cessé d'exister dans ce pays, et désormais il ne sera plus permis à aucune classe de la société, quelles que soient ses prétentions, de monopoliser l'éducation.

J'aurais plusieurs autres choses à dire contre l'ancien système classique; mais je laisse à d'autres correspondants le soin de faire connaître leurs opinions sur cet intéressant sujet.

Mais il est un avancé qui m'a fort surpris de la part de M. Boucher, et que comme chrétien je me erois obligé de combattre. C'est lorsqu'il prétend que les mœurs des anciens valaient mieux que les nôtres, et qu'il faille aller puiser la morale dans les ouvrages que nous ont laissés les auteurs payens. Au nom du christianisme, je proteste contre cet étrange préjugé, inconcevable de la part d'un homme élevé à l'école de Jésus-Christ. Ici je diffère entièrement d'opinion avec M. Boucher, et je ne crains pas d'avancer, et en même temps de prouver, que le peuple chrétien le moins moral, l'est infiniment plus qu'aucun peuple de l'antiquité, n'importe lequel. A l'époque surtout de la venue du Messie, le monde romain était véritablement pourri dans ses mœurs. Il semble que Dieu ait voulu permettre que le paganisme descendit alors à la dernière dégradation morale, pour donner du relief au christianisme, et faire mieux connaître ses avantages. En effet, il est notoire que les mœurs des chrétiens convertissaient plus souvent les idolâtres que les raisonnements. Il faut rendre à César ce qui appartient à César; mais il ne faut pas ôter à Dieu ce qui est à Dieu.

Pour prouver que nous n'avons pas besoin d'aller chercher dans le paganisme la morale et les vertus civiles et politiques, et que de fait sous ces rapports nous avons laissé bien loin derrière nous la belle antiquité, nous n'avons qu'à citer les auteurs payens eux-mêmes, par exemple: Sallust, in Catil. XLIV; le même, in bell. Jugurth; Suet. in Aug. et Amm. Alex; Tacit. ann. lib. XIV, XV; Suet. in calig. et Ner. et un grand nombre d'autres. Chateaubriand, dans son admirable "Génie du Christianisme," a fait ample justice de l'étrange préjugé que je combats au-

jourd'hui; préjugé dont les incrédules se sont depuis longtemps prévalus pour étayer leur faux système.

En effet, si le christianisme ne nous a pas rendus meilleurs que n'étaient les payens, retournons nous vautrer dans la fange avec Buechus et Vénus. Les deux faits suivants suffiraient pour prouver que la civilisation moderne, qui n'est autre que la civilisation chrétienne, l'emporte de beaucoup sur celle des anciens. Chez ceux-ci, ce que nous appelons aujourd'hui le droit des gens, ou le droit des peuples, était généralement ignoré ou méconnu. Quand un peuple l'emportait sur un autre en guerre, non seulement il s'emparait des biens ou des propriétés de la nation vaincue, mais encore il la réduisait en esclavage. Ceci se voit-il de nos jours? On sait que Rollin, qui écrivait principalement pour les jeunes gens, a passé l'éponge de la charité chrétienne sur les crimes des anciens, afin de ne présenter à ses lecteurs que des modèles de dévouement ou de patriotisme. Le motif pouvait être excusable chez Rollin; néanmoins cet auteur s'est bien gardé de faire aucune comparaison entre les mœurs chrétiennes et payennes. On peut dire, sans crainte de se tromper, et d'après des documents historiques certains, que les gouvernements modernes, qu'ils soient monarchiques ou républicains, despotiques ou représentatifs, sont de beaucoup préférables, pour le bonheur des peuples, à ceux des anciens, n'importe lesquels. Mais qu'avons-nous besoin de l'autorité des auteurs profanes? La Bible, le livre des livres, ne nous fait-elle pas connaître, en termes formels, l'état déplorable, civil et politique, matériel et spirituel, du paganisme, depuis les premiers temps jusqu'à l'époque du Messie et au-delà? Et ce n'est pas sans raison que St-Paul appelle les anciens des athées et des abominables.

Que les auteurs payens servent à enseigner les langues mortes et la littérature, passe; mais aller y chercher la morale, fi donc! Une seule page de l'Ecriture Sainte peut plus nous enseigner de morale et de savoir-vivre, même pour la vie du monde, que tous les livres payens réunis ensemble. D'ailleurs ne sait-on pas que ses auteurs, avant de pouvoir être mis d'équité entre les mains de la jeunesse chrétienne, ont été recueillis et corrigés par les modernes? Ceci n'empêche pas que, quoiqu'ils aient été émondés, ils ne contiennent encore plusieurs passages peu décentes, qu'heureusement les jeunes gens ne voient pas ou ne comprennent pas, parce qu'en général ils n'entendent pas assez bien les langues mortes, même dans les dernières années, pour pouvoir parcourir ces ouvrages d'un bout à l'autre. C'est tellement le cas que, si ces ouvrages étaient traduits en langue vulgaire, à la portée du commun des fidèles, on les mettrait au nombre des livres défendus.

Servons-nous avec discrétion des déponilles des anciens, mais rendons justice à tous les temps, et surtout gardons-nous de déprécier la civilisation chrétienne, qui est l'œuvre de Dieu: car le Christ, dans un sens matériel aussi bien que spirituel, peut, en toute vérité, être appelé le Sauveur du monde, et j'éprouve un grand plaisir à confesser cette vérité.

J. M. P. OUDASSE.

Ste-Geneviève de Montréal, }
10 juillet 1857. }

Mathieu Schinner.

ÉTUDES HISTORIQUES.

Seconde Partie.

(Suite.)

—Halte là! reprit Villabella, l'on ne me verra jamais partisan d'aucune exclusion. Je le répète, si le bien reste bien, de quelque classe infime qu'il nous vienne, cela n'empêche pas qu'on le fête, lorsqu'il nous arrive de plus haut. Mais, cher due, vous qui frottez si vertement le favori, comment vous trouvez-vous en ces lieux?

—Eh! mon cher, répliqua Reggio d'un ton léger, on fronde, c'est vrai, mais cela n'empêche pas que quelque vil intérêt vous pousse à solliciter. Du reste, que j'obtienne enfin ce qui m'est dû en toute justice, je redresse l'échine et ne repars plus céans.

—A moins que quelque autre vil intérêt vous y ramène? fit le due de Villabella.

—On ne sait, reprit Reggio, cet homme est une clef!

—Allons, dit Villabella avec une certaine nuance de dégoût et de raillerie, je vois que l'indignation et le besoin s'accroissent, et qu'en ce bon pays de cour, il est toujours d'usage de mordre qui vous sert.

—Peste! comme on a de l'esprit au désert! fit Reggio, hésitant à se fâcher, mais en ayant bonne envie.

A cet instant, les portes du fond de la salle où ils se trouvaient s'ouvrirent toutes grandes, et Mathieu Schinner lui-même, portant sur la poitrine les insignes des plus hautes distinctions qui se pussent accorder en ce temps là, parut accompagné de Giuseppe, son secrétaire intime, et d'une foule nombreuse, reçue par lui avec une bienveillance qui semblait vouloir épargner aux autres des douleurs trop connues.

—C'est vous? seigneur Geronimo, dit Mathieu Schinner, s'adressant à un vieillard pâle

et grave. Nous avons lu votre poème, messire, et ce poème est à la fois un chef-d'œuvre et une bonne œuvre! Lorsque, trop souvent, on voit la poésie souiller sa robe et mettre ses chants au service de honteuses passions, honneur à vous, messire, d'avoir su la rappeler à sa noble origine. Vous plairait-il d'accepter cette marque de notre haute estime?

Et Mathieu Schinner passait au doigt du poète ému et ravi un diamant de grand prix.

—Bonjour, Salvator, fit-il, serrant cordialement la main de l'illustre artiste. Ne vas-tu pas bientôt livrer à notre administration quelque toile, où des monts sourcilieux bondiront les torrents et s'élançeront les bandits? La toile achevée, souviens-toi que Sa Sainteté la réclame! Soyez le bienvenu, Gerald, dit-il à un autre. Messires, continua-t-il, s'adressant à tous, voyez-vous cet homme? Eh bien, je veux qu'en son modeste habit, des statues lui soient élevées et que son nom passe d'âge en âge! Cet homme, sachant par lui-même ce que sont les durs travaux des champs, a consacré sa vie entière et le peu de bien qu'il possédait à rendre ces travaux moins pénibles par des inventions ingénieuses, des perfectionnements habiles, une lutte incessante contre la routine, un dévouement sans borne au bien-être de tous! Ce n'est pas tout: si de riantes plaines remplacent aujourd'hui ces fétides marais qui faisaient de la campagne de Rome un séjour mortel, c'est encore à lui, c'est encore à cet homme que ce bienfait est dû! Gerald, continua Mathieu, puise en notre trésor tout l'or qui te sera nécessaire; il n'en saurait être de mieux employé.

Mathieu poursuivait ainsi sa tournée, disant à choeur les paroles qui lui convenaient le mieux, et déjà la plupart avaient pris congé, l'orsqu'un signe de Giuseppe lui fit aviser le due de Villabella, dans le coin modeste d'où ce seigneur contemplant avec une curiosité charmée la scène qui se passait sous ses yeux.

—Ne m'avoir point averti de votre arrivée, monsieur le due, fit Mathieu, s'avançant avec empressement au devant de Villabella, c'est mal! Messire, Sa Sainteté m'a commis de l'un de ses soins les plus chers, en me priant de vous faire connaître qu'on est content de vous. Mais servir Léon X, c'est à la fois, monsieur le due, se gagner de l'honneur et voir changer son sort en un meilleur destin. Assez de courses lointaines et de lassitude: depuis un an, nos archives, auxquelles on annexe un pouvoir absolu sur toutes les découvertes de la science, nos archives n'ont plus de directeur. Sa Sainteté a pensé que cette place pouvait être la juste récompense due à vos travaux, et vous êtes invité à prendre vos pouvoirs dès ce jour.

—Monseigneur! s'écria le due de Reggio, dont le visage exprimait le désappointement et un courroux contenu, en même temps que celui de Villabella rayonnait de surprise et de satisfaction; Monseigneur, cette place est justement celle que j'ai eu l'honneur de vous demander plus d'une fois!

—Monsieur le due, reprit Mathieu, froid et digne. Sa Sainteté vous nomme, dans son camp, chef de deux cents miliciens: elle trouve convenable que l'abbé soit un moine, l'archiviste un savant, et certains de ses nobles des guerriers.

Puis il s'inclina devant Reggio, qui sortit lançant à Mathieu Schinner un regard haineux et menaçant, que celui-ci ne vit ou ne voulut pas voir.

—Messire, dit encore Mathieu à Villabella, Sa Sainteté, désirant vivement vous entendre parler des pays que vous avez parcourus, vous ouvre, dès ce jour, les portes de l'ermitage où elle jouit en paix de sa gloire et des fruits de ses longs travaux.

—Monseigneur, reprit Villabella avec un accent dont on ne pouvait suspecter la véacité, en plaçant dans vos mains le pouvoir suprême, c'était, pour notre Saint-Père, continuer ses jours de gloire et de prospérité.

Puis il s'éloigna le cœur plein de cet intime et profond bonheur que ne manque point de faire éprouver une approbation méritée.

—Bonne journée! s'écria Giuseppe, dès qu'il se trouva seul avec son maître. Un fréron mis en fuite et une place donnée à qui en est le plus digne; la main se reconnaît.

—Je suis assez content, répondit Mathieu, assis auprès d'une petite table couverte de dépêches, qu'il ouvrit et parcourut tout en continuant de causer avec bonté. L'homme que son destin poussa à la tête des événements et des hommes doit être à la fois chasseur et berger; il doit savoir flairer le vrai mérite et le produire au grand jour.

—Et même l'aller chercher jusque sur les bords de l'Indus, répliqua Giuseppe.

—Le due a bien gagné son modique salaire, fit Mathieu. Que vois-je? continua-t-il, relisant avec une remarquable émotion une dépêche déjà lue. Quoi! l'imprudente Sion ose se rebeller contre nos volontés suprêmes? Ayant pu songer à implorer contre nous le secours de l'Autriche, notre seule menace ne lui a point suffi; et, à ses torts premiers, elle joint des torts plus grands! Mais, ajouta-t-il, ouvrant les dépêches d'une main fiévreuse, ainsi que j'en avais donné l'ordre, voyant qu'elle persiste dans son entêtement orgueilleux, nos soldats ne se sont-ils point avancés vers elle?... Si fait, ils y sont, et l'étréignant d'une ceinture de fer! Que volent en éclats les toits de tes mai-

sons, ville inhospitalière! fit-il, parcourant à grands pas l'immense salle où il se trouvait. Que tes champs ravagés soient désertés par tes fils! Je te tiens donc en fin! L'heure des rétributions a donc enfin sonné! Je ne l'ai point cherchée, mais, en vérité, je la vois venir avec transport! C'est qu'il n'est point d'amers souvenirs que je ne retrouve tout entiers dans mon âme, ajouta-t-il d'une voix sourde. Ton regard surpris semble m'interroger, Giuseppe? fit-il, s'arrêtant devant le jeune homme, et sentant peut-être d'ailleurs le besoin de se répéter tout haut les motifs de sa haine.

—Que monseigneur me pardonne, répondit humblement Giuseppe; monseigneur nous a si bien accoutumés à plus de magnanimité que de rigueur...

—Giuseppe, reprit Mathieu Schinner, avant que d'être mon secrétaire tu es mon ami; et, comme tel, tu mérites de lire en ces tristes secrets. Sache donc qu'à Sion, et à Sion seulement, sont des êtres abandonnés du ciel; qui, sauf quelque rare exemple, léguent pour tout héritage à leurs fils un assemblage hideux d'idiotisme et de difformités. Ils ne savent ni penser, ni parler, ni agir; ne vivent que d'aumônes; et regardent du même oeil, vague et sans couleur, celui qui les offense et celui qui les nourrit. Je descends d'eux, et dois à cette triste origine d'avoir, pendant vingt années, frappé vainement, hors un seul, à tous les cœurs et à toutes les portes! Je demandais en grâce à l'étude et au travail quelque place modeste; pendant vingt années ils ne se sont point lassés de me repousser et de m'insulter! Aussi, vois-tu, leurs injures mortelles je les entendais encore, et ne cesserais de les entendre qu'alors qu'à mon tour j'aurais vu ce peuple sans entrailles se rouler en suppliciant à mes pieds!

—Partir de ce point et s'élever si haut! murmura Giuseppe, l'air pensif et les yeux baissés.

—Dans tout ce que j'ai dit, seule mon élévation te frappe, reprit Mathieu. C'est qu'il est, en effet, bien étrange de trouver là où je suis celui qui dut cent fois se résigner à l'aumône; c'est que, plus grande fut l'abjection, plus la prospérité étonne!

Ecoutez-en l'histoire. A pied, vêtu de haillons, marchant à la lueur de cette étoile qui brille pour ceux-là que le destin conduit, il me souvient qu'arrivé devant Rome je tombai à genoux, la face contre terre, et me pris à verser de ces larmes qui n'empêchent pas que le cœur soit tout plein de joie et d'espoir. A Rome, une voix secrète me disait que j'en avais fini de rougir, et que se levait pour moi un nouveau jour.

Pendant qu'agenouillé je pleurais et rêvais, un cavalier s'arrêta auprès de moi, et me demanda avec bonté le sujet de ma peine. Ce cavalier avait un air d'autorité qui me frappa de respect, en même temps que son regard limpide et bienveillant pénétrait mon âme et savait en tirer ce que j'eusse voulu peut-être tenir caché.

Bientôt, Giuseppe, ce cavalier n'eut plus rien à apprendre de ma vie ni de mes douleurs. "Relève-toi, mon enfant, me dit-il alors: Dieu t'a pris en pitié et me choisit pour mettre fin à tes angoisses. Aie confiance, et suis-moi." Je le suivis, Giuseppe, je suivis Léon X!

—Léon X! s'écria Giuseppe. Léon X lui-même, qui me voulut donner une part de son temps précieux; qui, dans le secret, me voulut instruire et former; qui se prit à s'attacher à moi comme on s'attache à ce qu'on a créé; qui, enfin, lorsque je lui en parus digne, me produisit à sa cour, et sans s'inquiéter des murmures, fit de moi un chelier, un grand, une puissance, un autre lui-même.

Ce n'était point assez encore. Lorsque j'eus atteint ce degré de splendeur: "Mon fils, me dit-il, je suis las; je veux, non point abdiquer, mais jouir des bienfaits de l'abdication, en échappant à ses amertumes; règne en ma place et en mon nom; t'en sens-tu le courage?" Pour toute réponse, je baisai ses vénérables mains.

Giuseppe, voici dix années que, la mort dans le cœur, je quittai mon pays natal, et en voici quatre que vont, de ce palais, aux empires et aux rois, les ordres altiers du fils des crétiens! Je l'avoue, cela peut surprendre.

Giuseppe se taisait, contemplant à part lui cette destinée étrange. Mathieu, rapporté vers le passé, s'en rappelait toutes les angoisses, lorsque lui fut remis un message annonçant que Sion consentait à se soumettre, et que quatre de ses bourgeois les plus influents se rendaient à Rome, afin d'implorer la levée du siège.

—Giuseppe, s'écria Mathieu, elle n'ose lutter; elle se rend; et, en même temps que cette lettre, quatre de ses bourgeois seront à Rome et se seront vaine ment entre nos mains! Déjà sans doute ils y sont arrivés, continua-t-il avec une agitation croissante; aujourd'hui, tout à l'heure peut-être, je vais les voir, à mon tour, humbles et tremblants, me peindre leur effroi et me supplier d'écartier d'eux les misères dont les a menacés notre juste courroux! Les laissant prier et les abandonnant à leurs alarmes mortelles, je me rappellerai comment autrefois ils ont accueilli ma prière et mes pleurs; et quand j'aurai bien vu leurs mains

E. ET W. POSTON ET CIE
Offrent en vente :
50 POCHES BEAU CAFÉ DE JAVA.
30 Demi-Caisses Thé Souchong très supérieur.

VIN SUPÉRIEUR DE XÉRÈS.
Reçu tout récemment du "Challenger"
VIN DE XÉRÈS très supérieur PALE et DORÉ,

VIN DE COLLI.
60 QUARTAUTS VIN DE COLLI,
A vendre chez
E. ET W. POSTON ET CIE.

VIN D'OPORTO ET DE MADÈRE.
VIN SUPÉRIEUR, en Quartauts et Octaves, de
diverses marques.

VENANT D'ARRIVER,
Par le steamer "Anglo-Saxon,"
THÉ HYSON TWANKAY SUPÉRIEUR, en
demi-caisses.

Collège de N.-D. de la Victoire.
La distribution des prix aura lieu JEUDI, le 23.

VENANT D'ARRIVER,
Par le steamer "Anglo-Saxon,"
THÉ HYSON TWANKAY SUPÉRIEUR, en
demi-caisses.

VENANT D'ARRIVER,
Par le steamer "Anglo-Saxon,"
THÉ HYSON TWANKAY SUPÉRIEUR, en
demi-caisses.

VENANT D'ARRIVER,
Par le steamer "Anglo-Saxon,"
THÉ HYSON TWANKAY SUPÉRIEUR, en
demi-caisses.

VENANT D'ARRIVER,
Par le steamer "Anglo-Saxon,"
THÉ HYSON TWANKAY SUPÉRIEUR, en
demi-caisses.

VENANT D'ARRIVER,
Par le steamer "Anglo-Saxon,"
THÉ HYSON TWANKAY SUPÉRIEUR, en
demi-caisses.

VENANT D'ARRIVER,
Par le steamer "Anglo-Saxon,"
THÉ HYSON TWANKAY SUPÉRIEUR, en
demi-caisses.

VENANT D'ARRIVER,
Par le steamer "Anglo-Saxon,"
THÉ HYSON TWANKAY SUPÉRIEUR, en
demi-caisses.

VENANT D'ARRIVER,
Par le steamer "Anglo-Saxon,"
THÉ HYSON TWANKAY SUPÉRIEUR, en
demi-caisses.

VENANT D'ARRIVER,
Par le steamer "Anglo-Saxon,"
THÉ HYSON TWANKAY SUPÉRIEUR, en
demi-caisses.

VENANT D'ARRIVER,
Par le steamer "Anglo-Saxon,"
THÉ HYSON TWANKAY SUPÉRIEUR, en
demi-caisses.

VENANT D'ARRIVER,
Par le steamer "Anglo-Saxon,"
THÉ HYSON TWANKAY SUPÉRIEUR, en
demi-caisses.

VENANT D'ARRIVER,
Par le steamer "Anglo-Saxon,"
THÉ HYSON TWANKAY SUPÉRIEUR, en
demi-caisses.

VENANT D'ARRIVER,
Par le steamer "Anglo-Saxon,"
THÉ HYSON TWANKAY SUPÉRIEUR, en
demi-caisses.

VENANT D'ARRIVER,
Par le steamer "Anglo-Saxon,"
THÉ HYSON TWANKAY SUPÉRIEUR, en
demi-caisses.

VENANT D'ARRIVER,
Par le steamer "Anglo-Saxon,"
THÉ HYSON TWANKAY SUPÉRIEUR, en
demi-caisses.

VENANT D'ARRIVER,
Par le steamer "Anglo-Saxon,"
THÉ HYSON TWANKAY SUPÉRIEUR, en
demi-caisses.

VENANT D'ARRIVER,
Par le steamer "Anglo-Saxon,"
THÉ HYSON TWANKAY SUPÉRIEUR, en
demi-caisses.

VENANT D'ARRIVER,
Par le steamer "Anglo-Saxon,"
THÉ HYSON TWANKAY SUPÉRIEUR, en
demi-caisses.

ASILE DU BON PASTEUR.
UN BAZAR en faveur de cet établissement
sera ouvert en cette ville dans la dernière
semaine du mois de janvier.

AVIS.
CEUX qui doivent à la succession de feu EDUARD
PARENT, écuyer, notaire, et à la succession
de feu DAMB CAROLINE C. DUPUY, sont priés de payer
sans délai entre les mains de P. DUMAIS, écuyer,
notaire à Kamouraska ou entre les mains du notaire
sousigné, et ceux à qui doit la dite succession, sont
priés de présenter leurs comptes dûment attestés.

COMPAGNIE
DU
CHEMIN DE FER
De la Navigation à Vapeur du St-Maurice.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des
LIVRES DE SOUSCRIPTION pour les actions
de la Compagnie du Chemin de Fer et de la Navigation
à Vapeur du St-Maurice seront ouverts en la cité de
Québec, au bureau de MM. A. HAMEL et FRÈRES,

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des
LIVRES DE SOUSCRIPTION pour les actions
de la Compagnie du Chemin de Fer et de la Navigation
à Vapeur du St-Maurice seront ouverts en la cité de
Québec, au bureau de MM. A. HAMEL et FRÈRES,

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des
LIVRES DE SOUSCRIPTION pour les actions
de la Compagnie du Chemin de Fer et de la Navigation
à Vapeur du St-Maurice seront ouverts en la cité de
Québec, au bureau de MM. A. HAMEL et FRÈRES,

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des
LIVRES DE SOUSCRIPTION pour les actions
de la Compagnie du Chemin de Fer et de la Navigation
à Vapeur du St-Maurice seront ouverts en la cité de
Québec, au bureau de MM. A. HAMEL et FRÈRES,

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des
LIVRES DE SOUSCRIPTION pour les actions
de la Compagnie du Chemin de Fer et de la Navigation
à Vapeur du St-Maurice seront ouverts en la cité de
Québec, au bureau de MM. A. HAMEL et FRÈRES,

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des
LIVRES DE SOUSCRIPTION pour les actions
de la Compagnie du Chemin de Fer et de la Navigation
à Vapeur du St-Maurice seront ouverts en la cité de
Québec, au bureau de MM. A. HAMEL et FRÈRES,

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des
LIVRES DE SOUSCRIPTION pour les actions
de la Compagnie du Chemin de Fer et de la Navigation
à Vapeur du St-Maurice seront ouverts en la cité de
Québec, au bureau de MM. A. HAMEL et FRÈRES,

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des
LIVRES DE SOUSCRIPTION pour les actions
de la Compagnie du Chemin de Fer et de la Navigation
à Vapeur du St-Maurice seront ouverts en la cité de
Québec, au bureau de MM. A. HAMEL et FRÈRES,

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des
LIVRES DE SOUSCRIPTION pour les actions
de la Compagnie du Chemin de Fer et de la Navigation
à Vapeur du St-Maurice seront ouverts en la cité de
Québec, au bureau de MM. A. HAMEL et FRÈRES,

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des
LIVRES DE SOUSCRIPTION pour les actions
de la Compagnie du Chemin de Fer et de la Navigation
à Vapeur du St-Maurice seront ouverts en la cité de
Québec, au bureau de MM. A. HAMEL et FRÈRES,

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des
LIVRES DE SOUSCRIPTION pour les actions
de la Compagnie du Chemin de Fer et de la Navigation
à Vapeur du St-Maurice seront ouverts en la cité de
Québec, au bureau de MM. A. HAMEL et FRÈRES,

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des
LIVRES DE SOUSCRIPTION pour les actions
de la Compagnie du Chemin de Fer et de la Navigation
à Vapeur du St-Maurice seront ouverts en la cité de
Québec, au bureau de MM. A. HAMEL et FRÈRES,

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des
LIVRES DE SOUSCRIPTION pour les actions
de la Compagnie du Chemin de Fer et de la Navigation
à Vapeur du St-Maurice seront ouverts en la cité de
Québec, au bureau de MM. A. HAMEL et FRÈRES,

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des
LIVRES DE SOUSCRIPTION pour les actions
de la Compagnie du Chemin de Fer et de la Navigation
à Vapeur du St-Maurice seront ouverts en la cité de
Québec, au bureau de MM. A. HAMEL et FRÈRES,

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des
LIVRES DE SOUSCRIPTION pour les actions
de la Compagnie du Chemin de Fer et de la Navigation
à Vapeur du St-Maurice seront ouverts en la cité de
Québec, au bureau de MM. A. HAMEL et FRÈRES,

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des
LIVRES DE SOUSCRIPTION pour les actions
de la Compagnie du Chemin de Fer et de la Navigation
à Vapeur du St-Maurice seront ouverts en la cité de
Québec, au bureau de MM. A. HAMEL et FRÈRES,

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des
LIVRES DE SOUSCRIPTION pour les actions
de la Compagnie du Chemin de Fer et de la Navigation
à Vapeur du St-Maurice seront ouverts en la cité de
Québec, au bureau de MM. A. HAMEL et FRÈRES,

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des
LIVRES DE SOUSCRIPTION pour les actions
de la Compagnie du Chemin de Fer et de la Navigation
à Vapeur du St-Maurice seront ouverts en la cité de
Québec, au bureau de MM. A. HAMEL et FRÈRES,

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des
LIVRES DE SOUSCRIPTION pour les actions
de la Compagnie du Chemin de Fer et de la Navigation
à Vapeur du St-Maurice seront ouverts en la cité de
Québec, au bureau de MM. A. HAMEL et FRÈRES,

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des
LIVRES DE SOUSCRIPTION pour les actions
de la Compagnie du Chemin de Fer et de la Navigation
à Vapeur du St-Maurice seront ouverts en la cité de
Québec, au bureau de MM. A. HAMEL et FRÈRES,

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des
LIVRES DE SOUSCRIPTION pour les actions
de la Compagnie du Chemin de Fer et de la Navigation
à Vapeur du St-Maurice seront ouverts en la cité de
Québec, au bureau de MM. A. HAMEL et FRÈRES,

VOITURE A QUATRE ROUES.
Le soussigné offre en vente un SUPERBE VA-
GON NEUF, dont il disposera à des conditions
très avantageuses. S'adresser à
JEAN-BAPTISTE VENNE,
No. 61, rue Aiguillon.
Québec, 9 juillet 1857.

SOCIÉTÉ FORMÉE.
LES Soussignés se sont associés pour l'exercice
de leur profession sous le nom de PLAMON-
DON et DÉCHÈNE. Il tiennent leur étude, Rue du
Trésor, en la maison ci-devant occupée par l'Hon.
P. J. O. Chauveau.
M. A. PLAMONDON.
G. M. DECHÈNE.
Avocats.
Québec, 20 Juin 1857.

A VENDRE.
DEUX SUPERBES CHEVAUX NOIRS de six
ans, dressés pour aller de front, garantis sans
défauts. S'adresser à M. THOMAS BÉGIN, au Col-
ège de Ste-Anne.
2 juillet 1857. Im.

PORT ST-FRANÇOIS ET QUÉBEC.
Le Steamer LADY ELGIN laissera le Port St-
François pour Québec tous les LUNDIS et
VENDREDIS matin, à HUIT heures, et laissera
Québec pour s'en retourner tous les MARDIS et
SAMEDIS après-midi à TROIS heures.
Il arrêtera à Trois-Rivières, Champlain, Batiscan,
St-Jean-Deschâtillons, Lotbinière, Portneuf et au
Platon.
Québec, 8 juillet 1857.

STEAMERS A VENDRE.
LES STEAMERS "Princess Royal" et "Mont-
morenci", tous deux en bon ordre, ayant subi
ce printemps de grandes réparations. Ils seront
vendus à bon Marché à un crédit libéral.
S'adresser à
H. J. NOAD & CIE.
105.
Québec, 2 juillet, 1857.

A LOUER.
LE MOULIN A FARINE situé à St-Ferréol,
Seigneurie Beauport. Possession immédiate.
S'adresser au SEMINAIRE DE QUÉBEC.
Québec, 8 juillet 1857. 3f.

MEILLEURE HUILE DOUBLE-BOUILLIE DE
BLUNDEL, Térébenthine, Vernis, Peintures,
Ocre, Vitres, Mastic, etc., etc., etc.
A vendre chez
RICH. J. SHAW,
En face du marché de la Haute-Ville.
Québec, 27 juin 1857.

EXTRA !
Pour quelques jours seulement !
CONSERVATION DE LA VUE.
PRÉSERVATION DE LA CÉCITÉ.

MM. ROSENTHAL & MICHAEL,
Opticiens et Lunetiers,
De la ville de Berlin, (Prusse), ont l'honneur d'an-
noncer aux citoyens de Québec et des environs
qu'ils visitent cette ville avec une grande
collection des articles suivants :

LES INSTRUMENTS DE MATHÉMATIQUE,
TELESCOPES, MICROSCOPES, ETC., ETC.,
Lorgnettes de Théâtre,
Lorgnons d'Opera
POUR DAMES ET MESSIEURS,
Ainsi qu'un grand assortiment de leurs
Célèbres Lunettes Ecossaises Pebble,
Qu'ils mettront en vente à leurs Salles,
NO 12, RUE SAINT-JEAN,
AU-DESSUS DE M. McWILLIAM, CONFISSEUR
Heures de consultation, de 9 A. M. à 5 P. M.

Ces LUNETTES, non seulement protègent l'œil,
mais renforcent la vue. Leur excellence a été re-
connue par plusieurs des plus célèbres oculistes
d'Europe et des autres pays qui les ont recomman-
dés comme les plus convenables et utiles à l'œil, ce
dont les acquéreurs peuvent se convaincre person-
nellement.
Ces Lunettes correspondent si exactement à la
courbe de l'œil que la lumière venant de toutes les
directions est entièrement réfléchi aussi fortement
qu'au centre même du verre. Cela permet aux per-
sonnes qui ont la vue faible de poursuivre leurs oc-
cupations à la lumière du jour ou des flambeaux,
sans éprouver la moindre sensation ou dérangement
de la vue, ce que produisent généralement les verres
ordinaires.

TESTIMONAGES.
HAMILTON, novembre 1856.
Nous, soussignés, ayant fait usage des Instru-
ments d'Optique et Lunettes Ecossaises Pebble de
la manufacture de Rosenthal et Michael, et ayant
soigneusement examiné leurs puissances et qualités,
nous certifions les avoir trouvés bons et pouvons les
recommander au public comme bien dignes de con-
sédération. Nous pouvons particulièrement recom-
mander les Lunettes Ecossaises Pebble pour la pro-
tection qu'elles apportent à l'œil et l'augmentation
de la clarté et de la puissance de la vision.
JOHN O. HATT, JOHN MITCHELL,
JAS. KIRKPATRICK, ROBT. W. KERR,
D. WRIGHT.
QUÉBEC, 10 octobre 1856.

Je certifie par la présente que j'ai acheté chez
MM. Rosenthal et Michael une paire de Lunettes
Ecossaises Pebble dont j'ai été très satisfait. Je
puis recommander ces messieurs comme des opti-
ques habiles.
E. BOWEN, D. C. L.
QUÉBEC, 10 octobre 1856.
J'ai le plus grand plaisir à donner mon témoignage
des bons effets produits sur ma vue par l'usage
d'une paire de Lunettes Ecossaises Pebble achetée
chez MM. Rosenthal et Michael, et je puis les recom-
mander et toute confiance à ceux dont la vue
est affaiblie.
R. GLOVER.
Québec, 9 juillet 1857.

CHARBON DE FORGE
A vendre par le soussigné,
JOHN McDUGALL,
Rue St-Pierre, Québec,
Au Bureau, en face de l'établissement de MM
et C. TAYLOR,
le 7 juillet 1857.

BAZAR
DE
S. COLOMBE DE SILLERY.
LES DAMES de la Paroisse de ST-COLOMBE DE
SILLERY ont l'intention d'ouvrir un BAZAR
d'Articles Utiles et de Fantaisie, LUNDI, le 27 JUIL-
LET et les jours suivants.
Le BAZAR se tiendra sur le terrain de la Fabri-
que; le produit sera pour aider à compléter les tra-
vaux de l'Eglise.
Les Contributions et les Dons seront reçus avec
reconnaissance par les Dames dont les noms sui-
vent :

Mmes FITZPATRICK, NOLAN,
DOIRON, DEMERS,
SAWYER, McMAHON,
BOGUE, BOUREKT,
FALARDEAU, FINEGAN,
ROCKETT, MYRAND.

Mmes DOIRON et HEMPHRY tiendront une table de
Rafraichissements.
Les autres particularités, quant aux moyens de
transport et aux prix d'admission, seront données
avant l'ouverture du Bazar.
CATHERINE NOLAN,
Secrétaire.
St-Colombe, 26 juin 1857.

S. & C. PETERS,
ENTREPRENEURS et CONSTRUCTEURS,
TOUT en offrant leurs plus sincères remer-
ciements à leurs nombreux amis du support et
de l'encouragement libéral dont ils ont favorisés
depuis l'établissement de leur MACHINE mue par
la VAPEUR pour la manufacture de CHASSIS,
JALOUSIES, PORTES, etc., etc., désirent les in-
former qu'ils ont fait de grandes additions à leur
établissement, combinant les inventions les plus
récentes, qui les mettent en état d'exécuter tous
ordres de la ville et de la campagne. à une grande
réduction dans les prix, et avec plus de célérité que
ne peut le faire aucun établissement de cette ville.

ILS ONT EN MAINS PLUS DE
100,000 MADRIERS et PLANCHES assortis de
PIN et d'EPINETTE, de la meilleure quali-
té, secs et propres à être employés im-
médiatement, préparés ou bruts au choix
des acquéreurs.
Ils ont aussi une grande quantité de LAMBOURDES
scies propres à la construction.
Rue St-Vallier, }
Québec, 17 juin 1857. } Im.

BUDDEN FRERES,
Encanteurs, Epiciers, Consignataires,
Marchands de Bois en Gros et en Detail,
ST. JEAN DE TERRENEUVE,
WILLIAM BUDDEN, HERBERT BUDDEN.
Cette compagnie sollicite des consignations, et
prie surtout les capitaines de navires qui ont be-
soin de provisions de visiter son établissement.
St. Jean de Terre-Neuve, 1 mai 1857.—7 mai.

MEUBLES DE MENAGE.
LE Soussigné attire respectueusement l'attention
de ceux qui désirent acheter sur son FONDS
de MEUBLES de MENAGE. Ils le trouveront de
la meilleure qualité, bien assorti et à BON
MARCHÉ.
THOMAS CRAIG,
Rue St-Paul
Québec, 2 juin 1857.

LA LEGISLATURE DE LA PROVINCE ayant
passé un acte ordonnant que tous les COMPTES
DU GOUVERNEMENT figurent en DOLLARS ET
CENTS, à dater du PREMIER JANVIER prochain,
il est à souhaiter que le même système de Compta-
bilité soit adopté généralement par tout le pays.
Les BANQUES ont en conséquence résolu d'in-
troduire la même innovation qui prendra cours à
l'époque mentionnée ci-dessus, et elles prient les per-
sonnes en relation d'affaires avec elles d'exprimer
en dollars et en cents le montant des billets ou effets
à escompter ou à collecter et qui écherront le ou
avant le premier janvier prochain. Il sera aussi né-
cessaire que tout bon ou autre papier commercial
soit fait d'après le système décimal.
1er mai 1857.

Pour la Banque de Montréal—D. DAVIDSON, cais-
sier.
Pour la Banque de l'Amérique Britannique du Nord
—THOS. PATON, directeur général.
Pour la Banque Commerciale du Canada—C. S.
ROSS, caissier.
Pour la Banque du Haut-Canada—THOMAS G. RI-
DOU, caissier.
Pour la Banque de la Cité—F. MACCULLOCH, cais-
sier.
Pour la Banque de Québec—C. GETHINGS, cais-
sier.
Pour la Banque de Gore—A. STEVEN, président.
Pour la Banque du Peuple—B. H. LEMOINE, cais-
sier.
Pour la Banque de Moleson—WILLIAM MOLSON,
président.
Pour la Banque de Toronto—A. CAMERON, cais-
sier.
Pour la Banque du District de Niagara—THOMAS
R. MERRITT, vice-président.
Montréal, 3 juin 1857.
5 juin.

ANTHRACITE EN MASSES.
A VENDRE, maintenant en débarquement du
navire "Charles Davenport," de New York.
200 Tonneaux de charbon anthracite en masses.
J. W. LEAYCRAFT,
Quai des Indes.
Québec, 17 juin 1857.

AVIS.
LE Soussigné, tout en remerciant ses amis et le
public en général de l'encouragement qu'il en
a reçu, saisit cette occasion pour informer qu'il vient
de recevoir un assortiment étendu de nouvelles mar-
chandises, qu'il vendra à très bas prix.
Ayant résolu de ne vendre, à commencer du 1er
mai prochain, qu'à une légère avance sur le prix
coûtant, et à un seul prix, il espère continuer à
mériter une part de leur patronage.
JÉRÔME BÉRUBÉ,
St Roch.
Québec, 30 avril 1857.

N. B. Les journaux de cette ville sont priés de pu-
bliser le présent avis.
J. B.

AVIS.
LE soussigné a TRANSPORTÉ son BUREAU en
face de l'établissement de MM. L. et C. TAYLOR
et Cie, RUE ST-PIERRE.
JOHN McDUGALL,
Courtier pour la Douane et la Marine.
Québec, 20 mai 1857.

AVIS.
LE soussigné a TRANSPORTÉ son BUREAU en
face de l'établissement de MM. L. et C. TAYLOR
et Cie, RUE ST-PIERRE.
JOHN McDUGALL,
Courtier pour la Douane et la Marine.
Québec, 20 mai 1857.

AVIS.
LE soussigné a TRANSPORTÉ son BUREAU en
face de l'établissement de MM. L. et C. TAYLOR
et Cie, RUE ST-PIERRE.
JOHN McDUGALL,
Courtier pour la Douane et la Marine.
Québec, 20 mai 1857.



REMORQUEURS PROVINCIAUX.
AVIS
EST PAR LE PRESENT DONNE que de ce jour
jusqu'au 15e jour d'OCTOBRE prochain, les TAUX
du TARIF pour le TOUAGE, d'après une Proclama-
tion de Son Excellence le Gouverneur-Général,
SONT PAR LE PRESENT REDUITS DE CIN-
QUANTE PAR CENT.
F. BABY.
Québec, 22 juin 1857.

JOSEPH RODGERS ET FILS,
MEILLEURE COUTELLERIE de TABLE avec
Manches d'Ivoire; aussi, Cuillers, Fourchettes,
etc., etc., de "SHEFFIELD," galvanisés. Ces effets
sont d'une excellente qualité, étant placés en Ar-
gent sterling, et garantis égaux, sinon supérieurs à
tous autres en cette ville, et à un léger bénéfice sur
le prix coûtant.
A vendre chez
RICH. J. SHAW,
En face du marché de la Haute-Ville.
Québec, 27 juin 1857.

EFFETS EN BOIS.
BARATTES, Tinettes à Beurre, Estampes, Cou-
poir, Pilon à Patates, Epingles, Presse à Ci-
trons, Robinets, Pilon à Bifteck, Tubes Peinturés,
Gamelles, Lavoires, et une foule d'autres instruments
en bois.
A vendre chez
RICH. J. SHAW,
En face du marché de la Haute-Ville.
Québec, 27 juin 1857.

CAGES POUR OISEAUX.
LE meilleur et le plus grand assortiment de CA-
GES de Fantaisie que l'on puisse trouver en
cette ville, à BAS PRIX.
A vendre chez
RICH. J. SHAW,
En face du marché de la Haute-Ville.
Québec, 27 juin 1857.

CHARS DE CHEMIN DE FER pour les Enfants—
Joue élégant et nouveau.
A vendre chez
RICH. J. SHAW,
En face du marché de la Haute-Ville.
Québec, 27 juin 1857.

QUELQUES GRILLES A REGISTRE DE SA-
LON—Aussi, Poêles célèbres dits Raitler, Mou-
che Phosphorique, et Cuisiniers du Cultivateur, et at-
tendu chaque jour, un grand assortiment propre à
satisfaire tous les acheteurs sous le rapport de la
dimension et du prix.
A vendre chez
RICH. J. SHAW,
En face du marché de la Haute-Ville.
Québec, 27 juin 1857.

CASSONADE BRILLANTE DE LA
BARBADE, MELASSE, ETC., ETC.
LE soussigné offre en vente, maintenant en dé-
chargement du navire "CHARLES DAVEN-
PORT" :
96 boucanes, } Cassonade extrêmement brillante
33 tierces, } de la Barbade.
122 quarts, }
26 poimons sirop de la Barbade.
249 sacs café.
89 sacs piment.
100 canistres d'arrowroot supérieur, sirop de ci-
trons et tamarin.
J. W. LEAYCRAFT.
Quai des Indes, }
17 juin 1857. }

CHARGEMENT POUR LONDRES.
LE navire neuf et supérieur
américain, classe A 1, appelé
"CHARLES DAVENPORT", jaugeant
975 tonneaux, acceptera un char-
gement de MADRIERS pour le
port sus-nommé.
S'adresser à
J. W. LEAYCRAFT.
Quai des Indes, }
17 juin 1857. }

MAISON A VENDRE.
DANS LE VILLAGE de STE-JULIE, il sera
vendu le DÉPÔT de BÉCANCOUR,
sur la ligne du CHEMIN DE FER GRAND
TROIS, UNE MAISON NEUVE en BOIS à DEUX
ETAGES, de 26 pieds de long sur un professeur
de 28 pieds, CONSTRITE pour un MAGASIN et dans
un site très convenable à cet effet, étant en face
de l'Eglise PAROISSIALE, et faisant le coin de deux
chemins. Cette belle propriété sera vendue à bon
marché pour argent comptant.
Pour plus amples informations s'adresser à M. J.
F. LORANGER, Marchand de Trois-Rivières, ou à
MM. GILMOUR et THOMPSON.
Montréal, 19 juin 1857.
1m.3fs.
20 juin 1857.

AVIS au Public.
LE Soussigné prend la liberté d'informer ses amis
et le public en général, qu'il succède à l'établis-
sement de FR. DEFOY, écuyer, et qu'il vient de
recevoir par le steamship Indian et les voiliers Cut-
beris, John Howell et Cousins of Durham son impor-
tation du printemps, consistant en
FER EN BARRE, Ecosse et Anglais,
ACIER, CAST-STEEL, CHAINES et CLOUS.
—Aussi—
Un assortiment aussi complet que varié de QUIN-
CAILLERIE ANGLAISES et AMÉRICAINES, qu'il
disposera au plus bas prix du marché pour ARGENT
COMPTANT.
S. A. M. informe les Marchands et les Forgerons
de la campagne, qu'un escompte de 7 1/2 par 100 sera
alloué sur des achats au-dessus de £10.
S. A. MYRAND,
Successesseur à l'établissement de
Frs. DeFoy, écuyer.
Québec, 27 mai 1857.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ :
VITRES de toutes grandeurs, telles que 42 x 30 ;
40 x 28 ; 36 x 30 ; 36 x 28 ; 36 x 24 ; 30 x
24 ; 30 x 20 ; 26 x 18 ; 24 x 18 ; 24 x 16 ; 22 x
16 ; 20 x 16 ; 18 x 16 ; 20 x 14 ; 18 x 14 ; 16 x
14 ; 15 1/2 x 17 1/2 ; 16 x 12 ; 12 x 14 ; 10 x 14, etc.
—Aussi—
Vitres pour jardin, et plusieurs mille livres de
retailles de vitres, propres pour les manufacturiers
de vitres.
L. E. BLAIS,
13, rue la Couronne, St-Roch.
Québec, 20 juin 1857. 2f.p.s.

Le National et le Journal copieront cette
annonce pendant un mois, 2 fois par semaine.

L. A. CANNON,
AVOCAT,
No. 35, RUE SAINT-LOUIS.
Québec, 13 mai 1857.

JOHN WRIGHT,

GRAVEUR ET DOREUR, Fait des Cadres de Tableau et de Miroir, des Corniches de Fenêtre, etc., etc.

Il dore les églises et les steamers, etc., argente les miroirs, répare et redore les cadres... Rue Saint-Jean, (en dehors.) No. 7, Québec, 11 Mars 1857.

MUSIQUE NOUVELLE!

La Prière des Anges, grande mélodie expressive... Les Cloches du Monastère, morceau descriptif... La Reverie, en G, étude mélodique... Agnes Sorel, Quadrilles, par Lebouc; prix, 74d.

CAREY, frères, Librairie Musicale, No. 16, rue St-Jean. Québec, 8 juin 1857.

F. H. LARUE, LICENCIÉ EN MÉDECINE... BUREAU: rue Saint-George, Haute-Ville, sur les Remparts, 4e porte voisine de l'École de Médecine, et ancienne résidence du Dr. PARENT.

JAMES PRENDERGAST, AVOCAT, ÉTABLI un bureau d'agence à sa résidence, No. 9 rue des Jardins, Haute-Ville, Québec.



NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE MEUBLES DE MENAGE.

DROUIN et ROY, No. 45, rue Des Fossés, Saint-Roch, Québec. INFORME respectueusement le public en général qu'ils ont actuellement en main un assortiment large et varié de MEUBLES DE MENAGE...

COMPAGNIE d'Assurance Provinciale DE TORONTO.

Capital £500,000. Président—J. S. HOWARD, ECR. Vice-Président—HOB. J. H. CAMERON, GÉRANT—EDWARD TAYLOR DARTLE, ECR.

La Compagnie se chargera d'ASSURER CONTRE LE FEU toutes les propriétés et vaisseaux navigant sur les eaux intérieures... A. FRASER, Agent, Bâtisses de Dean, Québec, 1er juin 1857.

OPPOSITION De la Ligne Américaine. 1857.

LA LIGNE DES ETATS-UNIS ET DU HAUT-CANADA DE Bateaux à Vapeur et Chemins de Fer. Fait le trajet DOUZE heures plus tôt que toute autre ligne.

PRIX RÉDUITS!!!

Les vapeurs suivants forment la ligne régulière: Le JENNY LIND, MONTREAL et BRITISH QUEEN, navigant sur les rivières. Et les MAGNIFIQUES et CONFORTABLES bateaux à vapeur: NEW-YORK, NANTARIO, BAY STATES, CATARACT, NORTHERN, ONTARIO, NIAGARA.

UN des bateaux à vapeurs ci-dessus nommés, navigant sur les rivières, laissera CHAQUE JOUR, le port de MONTREAL, à UNE heure P. M. (les dimanches exceptés) et LACHINE, à QUATRE heures P. M., formant ainsi la grande ligne américaine appelée EXPRESS LIVÉ.

Ligne Postale des Etats-Unis, Destinée au hâvre de Sacketts, Oswego, Rochester, et autres parties du Sud et de l'Ouest.

Ces lignes transportent les émigrés et autres personnes avec toute la célérité et le confort le plus désirable, et n'est surpassée par aucune autre ligne; et ce qui est d'une importance majeure pour les émigrés c'est que le prix pour TRANSPORTER LES PASSAGERS, est plus bas que toute autre ligne respectable sur la route.

On informe particulièrement les émigrants de ne pas acheter de qui que ce soit de billets pour l'Ouest avant de consulter les Agents de cette ligne sur le "Quai Gillespie", d'où les steamers de la compagnie du Richelieu partent chaque jour pour Montréal, en communication avec la ligne sus-mentionnée.

A. MARSHALL, Agent général, quai Gillespie, Québec, 28 mai 1857.

Arrangements nouveaux et importants.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

LA ROUTE LA PLUS DIRECTE POUR Kingston, Cobourg, Port Hope, Darlington, Toronto et Hamilton.

LA SEULE LIGNE SANS TRANSBORDEMENT.

1857

CETTE LIGNE se compose des STEAMERS DE PREMIERE CLASSE, suivants: KINGSTON (en fer) Cap. KELLY, BANSHÉE, " HOWARD, PASSPORT, (en fer), " BARBOTTE, ARABIAN, " MAXWELL, CHAMPION, " SINCLAIR, MAGNET, (en fer) " TWHY.

Ces Vapeurs ont été expressément bâtis pour la navigation des LACS et RIVIERES. Leurs Salons sont élégamment garnis et les Voyageurs y trouveront toutes les sûretés et le confort désirables.

Un de ces Steamers laisse le Bassin du Canal, Montréal, TOUS LES JOURS (excepté les Dimanches) à MIDI et Lachine, à l'arrivée des Chars de Montréal, à TROIS heures P. M., arrêtant aux Ports intermédiaires ci-dessus mentionnés.

Directement et sans transbordement communiquant comme suit: A HAMILTON, avec le Chemin de Fer GREAT-WESTERN, pour London, Chatham, Windsor, Detroit, Chicago, Galena, St-Paul, Milwaukee, etc.

A TORONTO, avec le Chemin de Fer NORTHERN, pour Mackinaw, Green Bay, et tous les Ports sur le Lac Michigan.

A NIAGARA, avec le Chemin de Fer ERIE ET ONTARIO, pour les Chutes de Niagara, Buffalo, Cleveland, Toledo, Columbus, Cincinnati, etc.

Les Steamers en connexion avec cette ligne laissent

QUEBEC, CHAQUE SOIR, à 5 h.

LES FAMILLES qui désirent EMIGRER vers l'OUEST et trouveront de grands avantages, vu que ces Steamers se rendent directement jusqu'au dépôt du Great Western, à Toronto et Hamilton. On évitera, avec le plus grand soin, tout dommage qui pourrait arriver dans le mouvement du bagage, (qui est sous la responsabilité des lignes de transport.)

On pourra se procurer des BILLETS ou recueillir de plus amples informations au Bureau, QUAI NAPOLEON, ou en s'adressant aux Soussignés. A. R. McDONALD, Agent des Billets. JAMES STEVENSON, Agent-Général. 3m.1f.p.s. Québec, 9 mai 1127.

PRIX OFFERT

A SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE MONTREAL a été autorisée par L. A. H. LA TORRE, écuyer, à offrir une MÉDAILLE D'OR pour le meilleur ESSAI, en français ou en anglais, sur aucun sujet d'Histoire Naturelle du Canada.

Les personnes qui se proposent de concourir enverront leurs compositions franc de port, portant sur l'enveloppe les mots "Price Essay," adressées au soussigné, le ou avant le DOUZIÈME jour de JUILLET prochain.

L'auteur devra en outre accompagner son Essai de la devise qu'il lui plaira de choisir, écrite sur une enveloppe cachetée, qui contiendra son propre nom et son adresse. Cette enveloppe ne sera ouverte que dans le cas de succès du candidat; et chaque Essai rejeté sera renvoyé à son auteur, à l'adresse qu'il aura lui-même indiquée. A. N. RENNE, Sec. Recevant. Montréal, 8 avril 1857.

Les journaux suivants publieront cette annonce trois fois par semaine d'ici au 12 juillet prochain: Herald, Gazette, Merveille et Patrie de Montréal; Chronicle et Courrier du Canada de Québec; Leader et Globe de Toronto, et Tribune d'Ottawa. 1er juin, 1857. 3f.p.

A LOUER OU A VENDRE.

UNE MAISON située près du débarcadère des Trois-Saumons, bien adaptée pour le commerce, avec un terrain convenable pour jardiner.—S'adresser au propriétaire, JEAN-FRANÇOIS GLASSON, Marchand à l'Islet. Ou à Québec, à JULIEN CHOUINARD, ECR. Ruebec, 5 mai 1857. 1m.1f.p.

JAMES PARKER,

Peintre de maison et d'enseigne, poseur de papier peint, etc., No. 1, RUE D'AIGUILLON, Seconde rue au-dessous du Corps-de-Garde de la Porte St. Jean.

TOUT en remerciant le public pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à ce jour, désire l'informer que tout ordre, dont on voudra bien le aviser, sera exécuté avec élégance, ponctualité et exactitude. Québec, 7 mai 1857. 12m.

NOUVEAU Magasin d'Epicerie.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN D'ÉPICERIE, à son propre compte, dans la maison No. 51, rue St Jean, encoignure de la rue St Ursule. Il espère, par son application aux affaires et par les prix modérés de ses effets, recevoir une part du patronage public. Québec, 16 mai 1857. 1f.p.s. NICOLAS PITON.

GRAINES FRAICHES DES CHAMPS Par "L'Anglo-Saxon."

Le Soussigné a reçu par le vapeur Anglo-Saxon les GRAINES suivantes: VESCE DE PRINTEMPS, NAVET JAUNE D'ABERDEEN, NAVET JAUNE DE SUEDE, BETTERAVES ROUGES, CAROTTES D'ALTRINGHAM, Etc. Etc., Etc. JOHN SUSSON, Porte voisine du bureau de poste. Québec, 22 mai 1857. 3f.s.—1m.

ENTREPOIT DE MODES DE QUEBEC. 101 rue Saint-Jean (en dehors de la Porte.) W. SWEATMAN, MARCHAND TAILLEUR DE LONDRES.

TOUT en remerciant le public de l'encouragement distingué qu'il a reçu depuis l'ouverture de son établissement informe respectueusement ses amis et la bourgeoisie de Québec et des environs qu'il vient de recevoir un FONDS CONSIDÉRABLE ET BIEN ASSORTI DE DRAPS, CASIMIRS, DOB-SKINS, TWEEDS ET ÉTOFFES DE L'EST DE L'ANGLETERRE; aussi des DRILLS de pure toile, (que l'on garantit ne doit pas rapetisser,) de qualité supérieure qui ont été choisis en Angleterre expressément pour lui, et qu'il est prêt à fabriquer à la dernière mode, au plus bas prix possible. Il est déterminé à faire des transactions à de légers profits afin de s'assurer la promptitude de ses deniers, s'en rapportant au jugement du public pour l'encouragement qu'il s'efforcera constamment de mériter.

W. S. invite aussi l'attention sur son assortiment sans égal d'Habitements Tout-Faits, propres à la saison prochaine. Le soussigné ne craint pas d'affirmer que, pour la qualité des effets, de l'ouvrage et pour la façon, l'établissement ci-dessus sera reconnu être le plus avantageux de Québec pour le prix, la qualité étant la pierre de touche du son marché.

W. S. a toujours en mains un grand assortiment de Chemises Blanches et de Regatte, Coles de Militaires et de Marins, dont le département est surveillé par Mme. S., et sont garantis pour l'ouvrage et la forme; aussi une grande variété de Cravattes de toutes façons, Gants, Ceintures et Bretelles. Livrées de Serviteurs au plus bas prix possible, et faites sous le plus court délai. Québec, 9 mai 1857.

JAMES O'DONNELL, ENCANTEUR ET COURTIER, No. 23, rue Saint-Jean, Haute-Ville, QUEBEC.

FAIT ENCAN tous les LUNDIS et SAMEDIS de chaque semaine, A SEPT HEURES ET DEMIE DU SOIR. N. B.—Les prix les plus élevés sont payés pour les objets de seconde main. 12m. Québec, 20 mai 1857.



A l'Esquise du "Gros Livre,"

Le soussigné remercie sincèrement les messieurs du clergé et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu lui accorder pendant les 16 dernières années, qu'il pratique comme relieur; continuera comme par le passé à s'acquiescer de tous ordres sous le plus court délai, et à mériter davantage l'encouragement du public.

ALEX. LAFRANCE, Appartement sous l'église de la Congrégation N. D. Rue d'Auteuil, près la porte St. Jean.

N. B.—Le soussigné prie les personnes qui lui adressent des commandes de vouloir bien adresser ALEX. LAFRANCE, et non A. Lafrance. A. L. Québec, 7 mai 1857. 3m.2f.p.s.

G. J. DUFF, DE NEW-YORK, MANUFACTURIER D'ARTICLES EN PAILLE.

Panama, Leghorn, Tresse de Cheveux, Cordonnet, Toscan, Chapeaux de Laine et de Castor, Chapeau de Femme dans le meilleur goût. Aussi, Articles de Modes faits à commande—par douzaine aussi pour le commerce. No. 18, rue du Palais. Québec, 27 mai 1857. 12m.

MERCIER ET MICHAUD, Agents d'Affaires, Percepteurs de Dettes, etc., RUE ST-GEORGE, No. 28.

(SUR LES REMPARTS.) Québec, 19 mai 1857.

MONTMINY ET BELLETRIVE, MARCHANDS TAILLEURS, Coton des rues Notre-Dame et Sous-le-Port, OUI constamment en mains les meilleurs articles en DRAPS, CASIMIRS, TWEED ROUSSAIS, ÉTOFFES DU PAYS, SATENS, COTONS, LAINES, ETC. Aussi, Un assortiment général de HARDDES FAITES. N. B.—Tous les ordres pour HARDDES seront exécutés promptement et avec le plus grand soin par des tailleurs habiles. 17 Québec, juin 1857. 6m.

DESTRUCTEUR DE Crampes et de Douleurs. (CRAMP AND PAIN KILLER.)

Le monde est dans l'étonnement à la vue des cures merveilleuses opérées par le Destructeur de Crampes et de Douleurs préparé par CURTIS et PARKINS. On ne lui a jamais reconnu de rival pour faire disparaître toutes espèces de douleurs; pour guérir les Douleurs de l'Épine Dorsale, les Crampes dans les Jambes et dans l'Estomac, le Rhumatisme sous toutes ses formes, les Coliques Biliennes, les Brûlements, les Maux de Gorge et la Gravelle, c'est décidément le meilleur remède de l'univers. On peut voir les preuves de ces cures les plus merveilleuses que n'avaient jamais pu opérer aucune autre médecine, dans des circulaires que les agents ont en mains.

Cure de Neuralgie ou de Rhumatisme sciatique.

La présente est pour certifier que, depuis environ quatre ans, j'étais sérieusement affligé d'une maladie dans la hanche, maladie que les médecins appellent Neuralgie ou Rhumatisme sciatique, et que j'eus recours à divers remèdes sans soulagement constant; j'ai été aux soins réguliers d'un médecin pendant six mois consécutifs. Le printemps dernier, j'eus une violente attaque qui me tint renfermé; c'est alors que je fis usage du Destructeur de Crampes et de Douleurs, préparé par MM. CURTIS et PARKINS, de Bangor. Il me procura un soulagement immédiat, et je n'hésite pas à déclarer que c'est le meilleur remède dont on puisse se servir. Je le recommande bien sagement à tous ceux qui souffrent des mêmes maux. HENRY HUNT, Stetson, 2 décembre 1847.

Le Docteur HUNT, qui a signé le précédent certificat, est un homme d'une véracité incontestable, et jouit d'une grande estime dans la société.

Rhumatisme guéri.

Je certifie avoir été affligé d'un Rhumatisme dans les reins, qui m'a rendu complètement incapable, de telle sorte que je ne pouvais me lever sans beaucoup de souffrances et d'efforts; je ne pouvais plus marcher sans m'appuyer sur un bâton, et encore je marchais très peu. Je fis usage de l'Haiment Anodin, ou Opodeldoch Liquide du Dr Johnson, et de plusieurs autres remèdes sans en retirer aucun soulagement. Après avoir ainsi souffert pendant environ un mois, j'achetai une bouteille du Destructeur de Crampes et de Douleurs, je m'en servis trois fois, et ce fut assez pour me délivrer du mal; je suis à présent entièrement guéri. Avec la même bouteille, j'ai guéri de même un ami qui souffrait d'un mal de côté. Je pense que c'est la meilleure médecine du monde, et je suis heureux de donner mon témoignage en sa faveur. OLIVER TOWNES, Bangor, 25 novembre 1847.

CURE DE LA GRAVELLE INVENTÉE DEPUIS DIX ANS. MM. CURTIS et PARKINS, Bangor.

Messieurs,—J'ai été entièrement guéri de la Gravelle, en faisant usage de votre Destructeur de Crampes et de Douleurs. J'ai commencé au printemps de 1847 à faire usage de cette médecine; il y avait dix ans que je souffrais cruellement, et pendant les quatre ou cinq dernières années mes souffrances ont été telles qu'il me serait impossible de les décrire. Pendant tout ce temps, j'ai eu recours à la médecine, et j'ai essayé divers spécifiques, mais je n'en ai obtenu que très peu de soulagement, jusqu'à ce qu'enfin je me suis procuré votre Destructeur de Crampes et de Douleurs. Il m'y avait qu'un mois que j'en faisais usage et déjà je commençais à me sentir mieux. J'ai continué à m'en servir pendant un an, jusqu'à ce que j'aie été entièrement guéri. MILES STAPLES.

N. B.—Toutes bouteilles qui ne portent pas sur l'enveloppe le fac simile de CURTIS et PARKINS, New-York, sont falsifiées, ce sont de viles imitations, d'inflammes contrefaçons. Fuyez-les comme vous ferez du poison. Benning et Bowen, et George Musson et Cie, sont agents pour Québec—ils en fourniront aux acheteurs du Canada au même prix que les propriétaires à New-York. 4 juillet 1857.

MME. WINSLOW, Nourrice expérimentée et habile en médecine, attire l'attention des mères sur son SIROP CALMANT POUR LA DENTITION DES ENFANTS.

Qui facilite grandement le progrès de la dentition, en adoucissant les gencives et faisant disparaître l'inflammation—il calme toute DOULEUR et toute action spasmodique; il est de plus un moyen sûr de régler les Intestins. Et vous, mères, il vous procurera du repos et du soulagement et le SANTÉ À VOS ENFANTS. Il y a plus de six ans que nous offrons cet article en vente et nous pouvons dire avec confiance et vérité ce qu'on n'a jamais pu dire d'aucun autre remède—IL N'A JAMAIS MANQUÉ UNE SEULE FOIS D'OPÉRER UNE CURE, lorsqu'on s'en est servi à temps. Nous n'avons jamais connu personne qui n'ait pas été satisfait d'en avoir fait usage. Au contraire, tous se sont réjouis de ses effets, et parlent en termes qui recommandent au plus haut degré son action magique et ses vertus médicales. Nous ne disons sur ce remède que "CE QUE NOUS SAVONS," après une expérience de six années, et nous engageons notre réputation comme garant de ce que nous avançons. Dans presque toutes les circonstances où les enfants sentent des douleurs et de l'épuisement on les soulagera en quinze minutes par l'usage du Sirop.

Cette importante préparation est due à une SOURCERIE DES PLUS EXPÉRIMENTÉES ET DES PLUS HABLES de la Nouvelle-Angleterre, et a été mise en usage avec un succès constant dans des MILLIERS DE CAS.

Non-seulement elle soulage les enfants dans leurs douleurs, mais elle donne de plus de la vigueur à l'estomac et aux intestins, diminue l'acidité et donne de l'énergie et de la vigueur à tout le système. Elle soulagera presque instantanément les COLIQUES,

Et domptera les convulsions qui, n'étant pas promptement soignées, se termineraient par la mort. Nous croyons qu'elle est le MEILLEUR et le PLUS SÛR REMÈDE DU MONDE dans tous les cas de DYSSENTÉRIE et de DIARRHÉE CHEZ LES ENFANTS, soit qu'elles soient causées par la dentition ou par toute autre cause. Nous dirons à toutes les mères qui ont un enfant attaqué de quelque-une des maladies précitées: Ne perdez pas que par votre faute, ou par celle des autres, votre enfant malade soit privé d'un soulagement CERTAIN—OUI, ABSOLUMENT CERTAIN—en faisant usage de ce remède, si vous vous en servez à temps. Chaque bouteille est accompagnée d'une direction complète. Si l'on peut estimer la santé et la vie en piastres et cents, ce remède vaut son pesant d'or. Des MILLIONS DE BOUTEILLES se vendent chaque année aux États-Unis. C'est un remède ancien par l'essai qu'on en a fait.

PRIX: 25 CENTS SEULEMENT LA BOUTEILLE.

Toute bouteille qui ne porte pas sur son enveloppe le fac simile de CURTIS et PARKINS, New-York, est falsifiée. En vente chez tous les Droguistes par tout l'Univers.

AGENTS POUR QUÉBEC: GEORGE MUSSON et CIE, BENNING et BOWEN.

Ces Messieurs en fourniront au commerce à des prix aussi bas que pourrait le faire en gros le Propriétaire. Québec, 4 juillet 1857.

AVIS. Nous remercions les messieurs de diverses paroisses qui ont bien voulu nous offrir personnellement ou nous faire offrir leurs obligeants services comme agents de notre feuille. Nous prenons de la occasion d'annoncer que nous ne demandons à personne de nous accorder cette faveur, pour la raison qu'il nous est impossible d'offrir aucune espèce de rémunération pour ces agences: Notre gratitude est la seule récompense que nous sommes en état de présenter à nos amis. STANISLAS DRAPEAU, Gérant. Québec, 2 février 1857.

CONDITIONS DU COURRIER DU CANADA.

RESPONSABILITÉ. Les articles importants seront signés en toutes lettres du nom de leur auteur. La personne morale du journal sera responsable de tout ce qui paraîtra dans les colonnes sans être accompagné de commentaires. La responsabilité individuelle appartiendra au signataire de chaque article, attendu que l'initiative la plus large est laissée aux rédacteurs, collaborateurs et correspondants.

Toute correspondance insérée dans le journal sera signée du nom de son auteur ou du nom d'un des rédacteurs, avec les mots "pour extrait." Tout ce qui a trait à la rédaction sera adressé à l'un des rédacteurs.

ABONNEMENTS. Le Courrier du Canada paraît tous les jours ouvrables, à TROIS heures de l'après-midi.

Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année, payables par semestre et d'avance. On ne s'abonne pas pour moins de six mois et les abonnements datent des 1er et 15 de chaque mois. Ceux qui veulent discontinuer leur abonnement doivent avertir le Gérant un mois d'avance. On s'abonne à Québec, au bureau du Courrier du Canada, Hôtel St. George, vis-à-vis la Place d'Armes.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous.....£0 2 6 Pour chaque insertion subséquente, 0 0 1/4 Dix lignes et au-dessus de six..... 0 3 4 Pour chaque insertion subséquente, 0 0 10

Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 4d. par ligne pour la première insertion, et de 2d. pour les insertions subséquentes. Toutes lettres d'argent, demandes d'abonnements et réclamations, doivent être adressées à STANISLAS DRAPEAU, gérant. (franco.)

AGENTS DU "COURRIER DU CANADA."

- MM. J. B. Rolland, libraire.—Montréal. Jos. C. Poitevin, écr. M. D. Saül au Récolet. Chs. Bédard, écr., N. P.—St. Rémi. Chs. H. Panneton, écr., Dép.-Régist., Village de l'Industrie. Napol. Hardy, écr., J. P. Champlain et Batisco. Jos. Desaulniers, écr.—St. Anne la Pérade. Leonard Boivin, écr.—St. Hyacinthe. T. C. DeLachetrotière, écr. Arp. Deschambault. Charles Emond, écr.—Berthier (Haute). Méric Dorval, écr.—St. Jacques de l'Acadie. J. O. Poirier, écr.—St. Jacques le Mineur. J. N. Godin, écr.—Trois-Rivières. J. A. Leblanc, écr., M. D. Baie du Febvre. J. B. Rousseau, écr.—St. Nicolas. Elzéar Pelletier, écr.—St. Arsène. Vital Tremblay, écr.—Eboulements. M. Th. Gagnon, march.—St. Roch des Aulnets. J. Marnet, écr., M. D.—St. Thomas. Thos. Ph. Pelletier, écr.—Trois-Pistoles. D. S. Bullantyne, écr., M. P. Islet. Jos. Desaulniers, écr.—St. Anne la Pocatière. M. R. F. Aubut, march., Kamouraska. J. C. Auger, écr.—Terrebonne. F. Hudon, écr., M. D.—Rigaud. M. Laprise, écr., (St. Denis et St. Antoine, é. district de Montréal. O. A. Clement, écr., N. P. Dne St. Paul. M. F. Guilmet, march.—Berthier (en bas). L. A. Huot, écr., march.—Matane. M. George Pelletier, écr.—Rivière du Loup. (bas). Elz. Gauvreau, écr., M. D. Rimouski. John Perré, écr.—St. Anne des Monts. L. N. Gauvreau, écr., N. P. Isle Verte. J. B. Beaulieu, écr., M. D. St. André, (en bas). O. Climon, écr.—Malbaie. Tugault et Patenaude, (Ville de St. Jean, C.E. éers., avocats.)

IMPRIMÉ POUR LES PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS PAR J. T. BROUSSEAU, Imprimeur. No. 9, rue Duade, vis-à-vis le Presbytère. QUEBEC.